

## Compte rendu de la séance du 22 novembre 2021 à 20 H 00

Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT s'est réuni, à 20 H 00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY.

**Etaient présents** : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - SOULARD Anne - BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - DALLY Florian - BOUDET Valérie - Malfart Frédéric - VUILLOT Barbara - TOURNAYRE Olivier - CHAUVEAU Emmanuelle - JACQUOT Sabrina - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

**ABSENTS EXCUSES** : VIEUDRIN Pascal (pouvoir à P. PERROTIN) - DELORME Bertrand-

**Date de la convocation** : 15 novembre 2021

**Secrétaire de séance** : Barbara VUILLOT

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

Madame le maire demande au conseil municipal si il y a des remarques sur le précédent compte-rendu de séance et précise qu'il serait souhaitable de transmettre les observations pour correction dès réception du document. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

### **VIREMENT de CRÉDITS : Délibération Modificative n°1 (DM n°1)**

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'elle a reçu avec Christian FONTAINE, le gérant du salon de Coiffure « ALLEVAN ». Ce dernier sollicite une remise gracieuse des loyers de mars, avril et novembre 2020. Il est précisé que le salon a été fermé à compter du 17 mars 2020.

Pour être cohérent avec les mois de fermeture, madame le maire propose une remise de deux mois de loyers, soit montant du loyer mensuel 432,53 € H.T. x 2 = 865,06 €.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents :

- Approuve la remise gracieuse des deux mois de loyers d'avril et novembre 2020.

De ce fait une délibération modificative de virements de crédits au budget annexe « salon de coiffure » est nécessaire.

Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des finances propose, afin d'équilibrer le budget, compte tenu de cette décision de remise gracieuse et des travaux d'équipement réalisés, de ne pas verser la somme de 4 500 € du budget annexe « salon de coiffure » au budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents

- Décide que la somme de 4 500 € ne sera pas reversée au budget principal de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les virements de crédits suivants du budget annexe « salon de coiffure » :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	3 634,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 634,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6522 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6688 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6748 : Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	866,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>866,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Total Général		0,00 €	0,00 €	

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des finances, fait part au conseil municipal que la commission de finances s'est réunie le 18 novembre 2021.

Le budget primitif 2021 a été voté le 12 avril 2021. Des ajustements de crédits sont à faire, pour cela une Délibération Modificative est à prendre, il présente les différentes modifications à apporter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-80823 : Alimentation	0,00 €	18 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8084 : Fournitures administratives	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	27 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>27 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 400,00 €</b>	<b>27 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 024 : Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### TRAVAUX d'AMENAGEMENT SÉCURITAIRE des HAMEAUX de CONFRANCHETTE le BAS et SOBLAY

Madame le maire laisse le soin à Olivier TOURNAYRE de présenter l'analyse des offres, réalisée suite à la consultation sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA), 3 entreprises ont répondu et fait une offre.

Une analyse a été faite conformément au règlement de consultation à savoir :

#### **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières  
Capacités professionnelles**

Les critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante (**voir annexe I**) :

Libellé	%
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

La commission voirie s'est réunie le samedi 20 novembre 2021.

L'estimation H.T. s'élevait à 42 850,50 €, les offres sont supérieures à ce montant, compte tenu de l'augmentation du coût des carburants et des enrobés.

Le classement est établi comme suit :

N° pli	ENTREPRISES	MONTANTS A L'OUVERTURE H.T.	MONTANTS VERIFIES H.T.	NOTE FINANCIERE	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTALE	Classement proposé	PROPOSITION
1	COLAS	51 585,50	51 585,50	4,87	3,60	8,47	2	recevable
2	SOCATRA	46 490,50	46 490,50	6,00	3,60	9,60	1	recevable
3	EUROVIA	55 889,39	55 889,39	4,15	4,00	8,15	3	recevable

Compte tenu de ce classement, il est proposé de retenir l'entreprise SOCATRA.

Olivier TOURNAYRE rappelle que le marché est en 2 tranches, avec dans un premier temps la pose de signalisation verticale et balises plastiques fin décembre, puis au printemps, l'aménagement définitif sera réalisé.

## SALON de COIFFURE :

- renouvellement du bail commercial

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'un bail commercial a été signé pour 9 ans le 26/11/2003 et renouvelé pour la même durée le 19/12/2012 avec Sheila PAGE, salon Créoline. Le fonds a été vendu à la Sté ALLEVAN au 01/08/2019 avec continuité du bail dans les mêmes conditions. Le bail arrive à échéance le 30/11/2021 il est proposé de le renouveler pour une durée de 9 ans avec révision triennale, sans augmentation du loyer, afin de maintenir la vie des commerces.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents, décide

- de renouveler pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le bail commercial à intervenir avec la Sté ALLEVAN
- de maintenir le montant actuel du loyer mensuel à la somme de 432,53 € H.T. soit un loyer annuel de 5 190,36 € H.T.

## TARIFS COMMUNAUX 2022

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'après étude avec la commission de finances, il est proposé de ne pas augmenter le tarif de location des salles, et concessions aux cimetières.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve ce choix.

Les tarifs communaux sont les suivants :

### **TARIFS LOCATION SALLE des FETES**

	<b>Associations de St Martin du Mont</b>	<b>habitants de St Martin du Mont</b>	<b>Locations extérieures à la commune</b>	<b>Entreprises de St Martin du Mont</b>	<b>Entreprises extérieures</b>
<b>Salle complète (WC, cuisine, bar)</b>					
vin d'honneur	250,00 €		350,00 €	250,00 €	350,00 €
banquet-repas-mariage	480,00 €		650,00 €	480,00 €	650,00 €
concours	250,00 €		350,00 €	250,00 €	350,00 €
réunion	gratuit	pas de location	350,00 €	250,00 €	350,00 €
<b>Bar + sanitaires</b>					
vin d'honneur	gratuit	100,00 €	130,00 €	100,00 €	130,00 €
réunion	gratuit	100,00 €	130,00 €	100,00 €	130,00 €

<b>SONO</b>		
	<b>PRIX</b>	<b>caution</b>
<b>ASSOCIATIONS / ENTREPRISES de la COMMUNE</b>	gratuit	500,00 €
<b>ASSOCIATIONS / ENTREPRISES EXTERIEURES de la COMMUNE</b>	50,00 €	500,00 €

<b>ECRAN avec VIDEO PROJECTEUR</b>		
	<b>PRIX</b>	<b>caution</b>
<b>ASSOCIATIONS de la COMMUNE</b>	gratuit	500,00 €
<b>HABITANTS/ ENTREPRISES de la COMMUNE</b>	25,00 €	500,00 €
<b>PARTICULIERS/ ASSOCIATIONS / ENTREPRISES EXTERIEURES de la COMMUNE</b>	50,00 €	500,00 €

Pas de prêt ou location de la sono aux particuliers

### **TARIFS LOCATION SALLE DU FARGET**

		<b>TARIFS</b>
<b>associations locales</b>	réunions-assemblée	
	banquet	148,00 €
<b>particulier local</b>	vin d'honneur	78,00 €
	banquet-repas	148,00 €
	jeune avec responsable majeur	148,00 €
<b>sociétés extérieures</b>	réunions/vin d'honneur	148,00 €
	banquet	287,00 €
<b>particulier extérieur</b>	vin d'honneur	148,00 €
	repas	287,00 €

## TARIFS LOCATION SALLES OCÉANE et GRENADINE

<b>TARIFS SALLE OCÉANE et GRENADINE pour Associations Extérieures : stage</b>		
		TARIFS
<b>salle océane</b>	1 jour	70,00 €
	1 week-end	120,00 €
	1 semaine	320,00 €
<b>salle Grenadine</b>	1 jour	40,00 €
	1 week-end	70,00 €
	1 semaine	160,00 €

## TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	
	TARIFS
Concessions	
une tombe = 2m <sup>2</sup> (2m <sup>2</sup> 42)	
durée 15 ans	160,00 €
durée 30 ans	220,00 €
Concessions Columbarium	
durée 15 ans	450,00 €
durée 30 ans	600,00 €

<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>	
Concession en cavurne = 1m <sup>2</sup>	
durée 15 ans	80,00 €
durée 30 ans	110,00 €

## INDEMNITÉS de DÉNEIGEMENT

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, par délibération adoptée à l'unanimité des présents fixe le montant des indemnités comme suit :

<b>INDEMNITES DENEIGEMENT</b>		
l'heure	TARIFS	
chauffeur/tracteur/lame/gas-oil	TTC	75,00 €
chauffeur/tracteur/gas-oil	TTC	70,00 €
location tracteur seul	TTC	50,00 €

## TARIF CAUTIONS SALLE des FETES

Un élu fait observer que le montant de la caution, 1 300 €, demandé lors de la journée des classes est discriminatoire par rapport aux associations ou particuliers, qui s'élève à 1 000 €. Il est rappelé que ce montant spécifique avait été fixé suite aux dégâts causés après la journée des matefaims.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, après vote à main levée : 14 pour, 3 abstentions, 1 contre, fixe le montant de la caution de la salle des fêtes à 1 300 €, et maintien les autres cautions comme suit :

<b>TARIF CAUTION LOCATION</b>	
	MONTANT
salle des fêtes	1 300,00 €
salle du farget (association)	400,00 €
salle du farget (particulier)	800,00 €
salle océane ou grenadine	500,00 €

## TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN, maire-adjoint en charge des travaux informe le conseil municipal des travaux réalisés ou en cours :

- pose de l'antenne de téléphonie de 36m, installée mais pas mise en service
- pas de gros chantiers
- devis en cours :
  - o chéneaux salle des fêtes
  - o tôle toit de l'église
  - o porte de service du restaurant
  - o devis en cours pour le cimetière
- fuite à la salle des fêtes : pas de passage de caméra, un courrier a été fait à l'entreprise GALLE au titre de la garantie décennale. Une aération sera installée dans le local de rangement.



- Bâtiment périscolaire : mesure des fissures faites. Deux autres dates sont programmées en février et mai afin de voir l'évolution.

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des réseaux informe le conseil municipal du rendez-vous avec FREE. L'entreprise pensait que le dossier de la pose d'antenne était arrêté.

## URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme :

Madame le maire informe le conseil municipal du jugement rendu par le tribunal administratif relatif au déferé de la Préfecture contre le PLU. La demande de la Préfecture est rejetée, celle-ci est condamnée à verser la somme de 1 500 € à la commune.

- Dossiers d'urbanisme pour la période du 20/10/2021 au 16/11/2021

Madame le maire présente les dossiers d'urbanisme

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
<b>Déclaration préalable</b>						
DP	LAMBERON Jacqueline	20 passage de Lumarand	Construction d'un abri de jardin			en cours d'instruction
DP	MIRABEAU Danièle	95 chemin de la Petite Montagne	Division en vue de construire			en cours d'instruction
DP	DIMIER Maryse	230 route du Pied de la Côte	Mise en copropriété en 2 lots d'habitation			en cours d'instruction
DP	BARBET Emmanuel	180 chemin du Poireux	Construction d'une piscine			en cours d'instruction
DP	FORGET Cyrille	385 route du Farget	Transformation du garage en pièce de vie et modification d'ouvertures			en cours d'instruction
DP	DESQUERRE Michel	475 route du Pied de la Côte	Transformation d'une partie du garage en chambre et salle d'eau			en cours d'instruction
DP	DESQUERRE Michel	475 route du Pied de la Côte	Clôture			en cours d'instruction
<b>Permis de construire</b>						
PC	BUCKET Olivier	65 chemin du Pavillon	Transformation de l'abri voiture + pose d'un carport			en cours d'instruction
PC	BILLION-GRAND Nicolas et BRIATTE Anaëlle	Chemin Sous Coulis	Construction maison d'habitation + annexe agricole			en cours d'instruction
PC	GUERRERO Sylvain et Maria	Route du Mollard	Construction d'une maison d'habitation			en cours d'instruction
<b>Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif) Cub (Opérationnel)</b>						
CUa	Maître BARAKAT Anne	195 impasse Belle Vue	Vente CTS LARDET / FARAUT			
CUa	Maître BAILLY-JACQUEMET Emilie	Chemin des Fontaines	Vente DUPRAT Annie /TOURNAN Xavier et Delphine			

## COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

Madame le maire donne connaissance de différentes réunions auxquelles elle a assisté :

- Communauté d'Agglomération Grand Bassin de Bourg en Bresse :
  - o conseil des maires
  - o commission sport loisirs culture : point sur le montant des subventions accordées en 2022
- fibre optique

Christian FONTAINE fait part au conseil de la réunion avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication en charge de la fibre. L'installation de la fibre serait annoncée pour 2022. Il fait part de la forte pression des entreprises de la zone d'activités du Mollard.

- Renforcement du réseau électrique au Farget  
Etude en cours.

- Communauté d'Agglomération Grand Bassin de Bourg en Bresse : groupe de travail solidarité  
Cécile CÔTE donne le compte rendu de la réunion au cours de laquelle le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique) a été présenté. Il s'agit d'un service gratuit, mis à disposition de toute personne de plus de 60 ans ainsi que leurs aidants et leur entourage.

- Remembrement forestier (aménagement foncier) :

Florian DALLY donne le compte-rendu succinct de la réunion avec le cabinet de géomètre retenu. La commune de Tossiat sera intégrée dans cette étude d'aménagement foncier. Il a été proposé en plus du massif de Salles, d'étendre ce projet éventuellement aux bois vers le cimetière ainsi que le massif au-dessus de la Chapelle, La Vavre.

- ALEC 01

Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'en raison de l'arrêt du financement par l'ADEME, l'ALEC sera transformée en Société Publique Locale, l'adhésion des communes se fera pour 2 ans avec un coût de 1,60 € par habitant.

### QUESTIONS DIVERSES

Un débat est ouvert relatif à l'aide financière accordée pour l'acquisition de purificateur d'air, ainsi que leur efficacité.

Madame le maire informe le conseil municipal de dates à retenir :

Repas élus/agents le vendredi 17 décembre vers 18 H 30/19 H

Prochain conseil municipal lundi 20 décembre à 19 H avec présentation du Major MORELLE

La séance est levée à 21 H 50.

**Le Maire**  
**Brigitte DONGUY**

